



modification contractuelle pour motif économique

Par **kassan974**, le **02/01/2013** à **15:51**

Bonjour à tous

Je tiens tous d'abord à vous remercier de m'accueillir sur votre forum.
Je suis dans une entreprise et je suis commercial et mon patron a imposé à tous les commerciaux une modification de contrat, pour résumer il y a des tâches supplémentaires, un alignement des salaires (baisse de salaires pour certains), alignement des coefficients (baisse pour certains), baisse de la partie variable (prime). De plus notre objectif annuel a été fixé à + 8 pour le chiffre d'affaires. Il a prétexté des raisons économiques. QUE FAIRE SVP?

Par **P.M.**, le **02/01/2013** à **15:57**

Bonjour,

Déjà si l'employeur invoque des raisons économiques, il doit proposer les modifications essentielles individuellement par lettre recommandée avec AR en précisant un délai de réflexion d'un mois et qu'une absence de réponse vaut acceptation...

À l'issue de ce délai, en cas de refus, si l'employeur maintient sa décision, il devrait engager la procédure de licenciement économique...